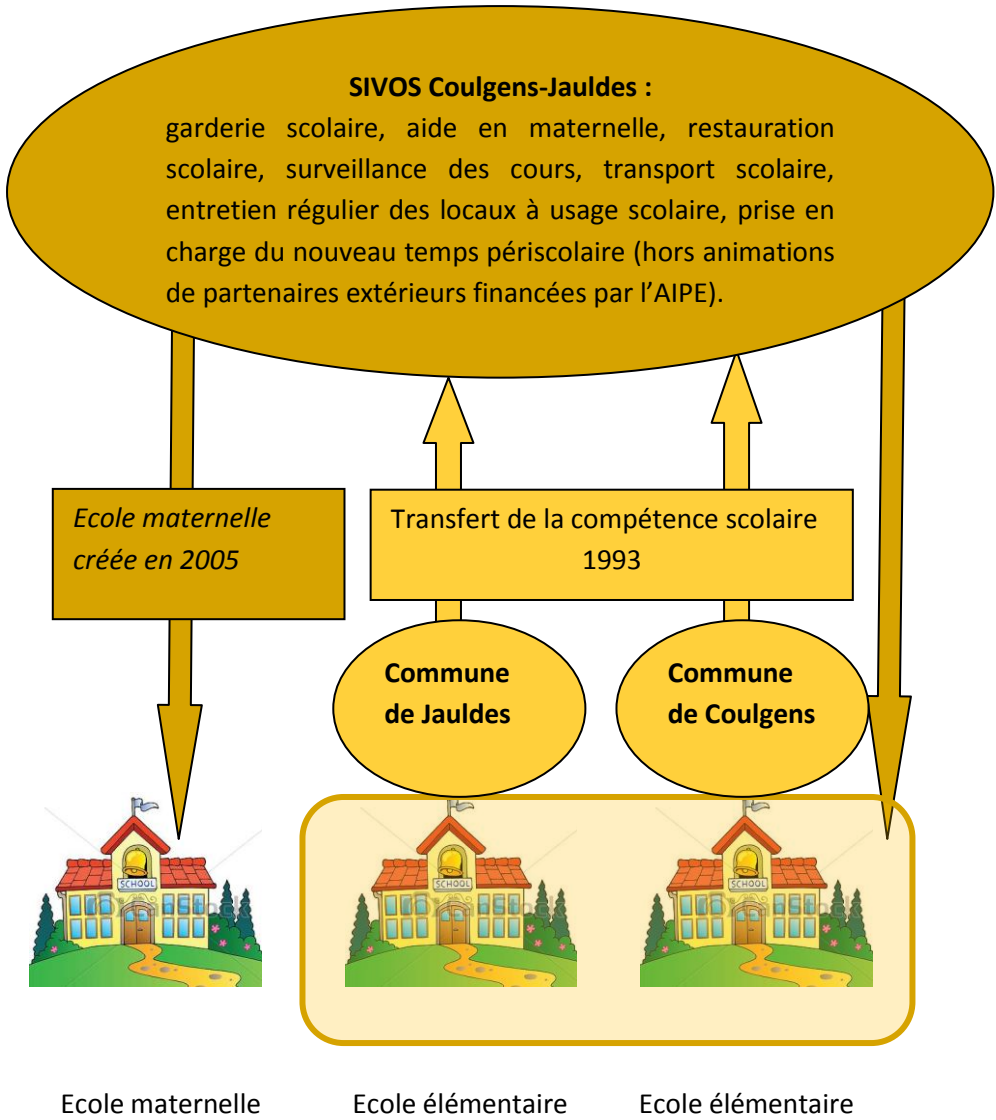


Les infos du SIVOS



Les écoles de Coulgens et de Jauldes fonctionnent en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Afin d'assurer le fonctionnement de ce RPI, les communes de Coulgens et Jauldes ont créé, en 1993, un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS). Cette collectivité assure la gestion des nombreux services scolaires: garderie scolaire, aide en maternelle, restauration scolaire, surveillance des cours, transport scolaire, entretien régulier des locaux à usage scolaire, et depuis 2014 animation du nouveau temps périscolaire. Elle est en outre propriétaire du bâtiment de l'école maternelle construit en 2005.

Ces services ont bien évidemment un coût. La majeure partie de ces coûts concerne les charges de personnels et les charges de fonctionnement (matériel, produit d'entretien, assurances...).

Les chiffres du fonctionnement des services scolaires du SIVOS Coulgens-Jauldes

Pour l'année 2015, première année pleine de fonctionnement après la réforme des rythmes scolaires, les véritables coûts supportés par les différents partenaires sont les suivants:

Activités	Coût total	Part des familles	Part du SIVOS
Garderie	32 305,23 €	15 181,20 € (47%)	17 124,03 € (53%)
Transport scolaire	19 994,84€	1309,00€ (6,55%)	7 210,08€ (36,06%) + 17 124,03€ (63,94%) d'aide du Conseil départemental
Restauration scolaire	115 755,74€,	36 753,19€ achat des denrées alimentaires (31,75%)	79 002,55€ (68,25%)
Surveillance des cours	12 009,46€		12 009,46€ (100%)
Aide en maternelle (ATSEM)	39 433,72€		39 433,72€ (100%)
Animation du temps périscolaire	13 537,00€		13 537,00€ (100%) hors la part des animations financées par l'AIPE
Entretien des locaux scolaires	39 947,11€		39 947,11€ (100%)
Secrétariat	4 828,61€		4 828,61€ (100%)

Pour assurer ces coûts, **les communes de Coulgens et Jauldes ont conjointement versé au SIVOS, en 2015, la somme de 209 010€** (74% des dépenses totales de fonctionnement). Cette somme ne correspond pas pour autant au montant réel du coût de la compétence scolaire pour les deux communes, ces dernières assurant, sur leur budget propre, des dépenses liées aux investissements et aux travaux sur les bâtiments de l'école dont ils sont propriétaires et aux différents achats de matériel pédagogique (ordinateurs, imprimantes,...).

Enfin, le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est estimé pour les deux communes à **43 000€** par an, ***hors coût des intervenants extérieurs financés par l'AIPE.***